

CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie sans EG avec option Soin corps en IAN

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ECOLE TERRADE LIMOGES
DEGEIMBRE Sophie
05.55.77.21.58
limoges@groupe-terrade.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Tout public majeur et/ou titulaire d'un diplôme de l'Education Nationale (CAP, BEP, Bac ou plus) et reconversion professionnelle

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie est une formation diplômante. Le ou la titulaire du C.A.P. Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) professionnel(le) qualifié(e) spécialisé(e) en : techniques de soins esthétiques visage, mains et pieds ; techniques de maquillage visage et ongles ; techniques esthétiques liées aux phanères ; conseil à la clientèle et vente de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques ; conseil à la clientèle et vente de prestations esthétiques. Il(elle) conduit les activités professionnelles de l'institut de beauté et de bien-être. Le ou la titulaire du C.A.P. Esthétique Cosmétique Parfumerie exerce son activité en qualité de salarié(e) ou de non salarié(e) dans les secteurs suivants : - Instituts de beauté et de bien-être : indépendants, franchisés ou affiliés ; en établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie ; en établissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme ; en établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées ; mobiles, à domicile - Centres esthétiques spécialisés (*) : beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage - Parfumeries (*) - Parapharmacies - Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (*) - Entreprises de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle * indépendant, franchisé, ou affilié L'activité de l'esthéticien(ne) est conditionnée par le respect de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 et du décret 98-246 du 2 avril 1998, modifiés. « Toute personne exerçant des soins esthétiques autres que médicaux et paramédicaux, des modelages esthétiques de confort sans finalité médicale, doit justifier d'une qualification professionnelle ou être sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée ». Au cours de l'exercice de sa profession, la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets est soumise au décret n° 2013-1261 du 27 décembre 2013 relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets modifié

...

Contenu et modalités d'organisation

Domaines professionnels : Cosmétologie - Biologie appliquée - Technologie des appareils - Vente - Pratique professionnelle - Législation professionnelle - PSE

Parcours de formation personnalisable ?	Oui	Type de parcours	Non renseigné
Commentaires sur la parcours personnalisable		28H en centre 35H en stage en entreprise	

Validation(s) Visée(s)

CAP esthétique cosmétique parfumerie - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

BP Esthétique Cosmétique et Parfumerie BTS MECP Toutes options

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00438233	du 10/09/2024 au 30/06/2025	Limoges (87)	ECOLE TERRADE LIMOGES		MON COMPTE FORMATION	FPC